



Rapport annuel 2010

Résumé

Le rapport annuel détaillé est disponible sur le site de la CPAT:
www.cpat.ch, à la rubrique «Downloads».





L'essentiel en bref

L'année 2011 est l'année du jubilé de la CPAT. Ce cinquantenaire nous offre l'occasion de dessiner une rétrospective, il nous incite aussi, et surtout, à continuer d'offrir aux assurés une prévoyance sûre, à des conditions intéressantes. Un rendement de 5% sur les investissements – un niveau supérieur à la moyenne – a permis à la CPAT de relever son degré de couverture, qui est passé à 104,8% en 2010. Quant aux nouveaux cas d'invalidité, qui sont une nouvelle fois en dessous des prévisions, ils ont à nouveau permis de diminuer les cotisations pour risque pour l'année 2011.

- A l'année de sa fondation, en 1961, la CPAT assurait la prévoyance de 147 personnes qui travaillaient dans 48 entreprises. Depuis, la caisse a connu une **croissance continue**. A la fin de l'exercice 2010, elle dénombrait 12 776 assurés, un effectif à nouveau en légère augmentation. Il en va de même pour le volume de sa fortune sous gestion, qui est une nouvelle fois le plus élevé de son histoire, puisqu'il se monte à 1,765 milliard de francs. Ce chiffre montre que la CPAT, grâce à un bon rapport coûts-prestations, de ses prestations, est un partenaire de prévoyance attractif.
- Grâce à sa **bonne structure de risque**, la CPAT est en mesure de continuer à proposer des primes peu élevées pour les risques. Le calcul des risques des assurés actifs a démontré que cette évolution avantageuse s'est poursuivie en 2010. Malgré l'augmentation du nombre d'assurés, le nombre de rentes d'invalidité versées est

resté stable. Les excédents des dernières années ont permis au Conseil de fondation de diminuer une nouvelle fois les primes de risque dues pour 2011.

- La CPAT se distingue par son **rapport qualité-prix intéressant**: alors que ses cotisations pour risque sont faibles, elle assure de très bonnes prestations en cas d'invalidité ou de décès. Les frais administratifs, supportés par l'employeur, restent stables en 2010; ils se montent à 242 francs par personne assurée. Compte tenu de la structure de la caisse, qui compte de nombreuses petites entreprises affiliées, ils restent ainsi à un niveau modeste.
- Les investissements des avoirs de prévoyance de la CPAT sont réalisés en tenant compte du principe de sécurité des placements. Grâce à la couverture du risque de change pour une partie des investissements effectués en monnaies étrangères par exemple, des pertes importantes, dues à la baisse des taux de change de l'euro et du dollar, ont ainsi pu être évitées en 2010. Le **rendement de 5%**, relativement bon, a permis d'améliorer le degré de couverture qui est désormais de 104,8%. Les réserves pour fluctuations de valeur, qui se montent à 4,8%, n'ont pas encore atteint le niveau visé de 13%; de futurs éventuels reculs sur les marchés des investissements ne pourront donc être que partiellement compensés. En ce qui concerne les rendements futurs, une certaine réserve s'impose, compte tenu du bas niveau des intérêts servis sur les obligations.

– Dans le cadre de la réforme structurelle, le Parlement a adopté l'année dernière de nouvelles dispositions qui concernent la **loyauté dans la gestion de fortune** des caisses de pension. Pour la CPAT, la loyauté et l'intégrité des responsables sont des impératifs absolus dans tous les domaines. Il y a donc plusieurs années déjà qu'elle a adopté le Code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle et qu'elle applique scrupuleusement les principes de la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP). Pour éviter tout abus, la CPAT a organisé la gestion de son patrimoine en adoptant des règles claires de répartition des tâches et

elle procède à des contrôles réguliers. Dans ce cadre, l'analyse des processus est une tâche permanente. Ces principes sont les seuls à même de garantir la sauvegarde des intérêts des assurés.

Chiffres-clés

	2010	2009	2008
Somme du bilan (en millions de CHF)	1 765	1 624	1 390
Performance de la fortune totale	5,0%	11,6%	-10,5%
Degré de couverture	104,8%	103,0%	94,2%
Rémunération des avoirs de prévoyance	2,0%	2,0%	2,0%
Entreprises affiliées	1 873	1 848	1 850
Assurés actifs	11 254	10 944	10 704
Bénéficiaires de rente	1 522	1 405	1 308
Frais administratifs par assuré (CHF)	242	243	237



Les 50 ans de la CPAT sont aussi l'anniversaire d'un engagement

La CPAT a été fondée en 1961 dans un but clairement défini: offrir à des conditions avantageuses une prévoyance professionnelle individuelle, évolutive et sûre. La caisse est née plus de vingt ans avant l'introduction du régime obligatoire du 2^e pilier. Elle a souvent agi en précurseur, notamment en octroyant à ses membres le libre passage complet de leurs avoirs bien avant que la loi ne l'impose, ou encore en institutionnalisant très tôt la participation aux excédents.

Tout au long de ses cinquante ans d'existence, la CPAT a travaillé en témoignant aussi bien d'un engagement personnel que d'une responsabilité sociale, et en remplissant pleinement son rôle de mutuelle pour les membres de ses associations. Le nombre de ses assurés en témoigne: à la fin de l'exercice 2010, la CPAT compte plus de 12 500 assurés, ce qui représente un nouveau record.

La CPAT célèbre son jubilé en organisant plusieurs événements, qui sont annoncés sur son site, www.cpat.ch.





L'histoire de la CPAT en quelques dates

- | | | | |
|------|---|------|--|
| 1961 | La CPAT est fondée le 30 mars par la SIA, l'UTS (Swiss Engineering) et la FAS. | 1999 | La CPAT introduit la rente pour partenaire. |
| 1963 | Première couverture d'un cas d'invalidité: en raison d'un infarctus, un assuré se trouve dans l'incapacité de travailler durant plusieurs mois. | 2005 | La fortune de la CPAT dépasse le milliard de francs. |
| 1968 | L'association FSAI («Verband freierwerbender Schweizer Architekten») devient à son tour membre fondateur de la CPAT. | 2006 | La CPAT accueille son dix-millième assuré. |
| 1970 | La CPAT acquiert un premier immeuble. | 2007 | L'usic devient le cinquième membre fondateur de la CPAT. |
| 1974 | Le Conseil de fondation décide de transformer la caisse en une caisse de retraite autonome. | 2011 | La CPAT célèbre son jubilé. |
| 1977 | Le règlement relatif aux placements de la CPAT prévoit pour la première fois des investissements en actions. | | |
| 1980 | La CPAT accueille sa millième assurée. | | |
| 1984 | La CPAT assure le libre passage complet en cas de changement d'employeur. | | |
| 1993 | La rente de veuve de la CPAT devient une rente de conjoint. | | |
| 1997 | L'association SwissT.net s'affilie à la CPAT. | | |



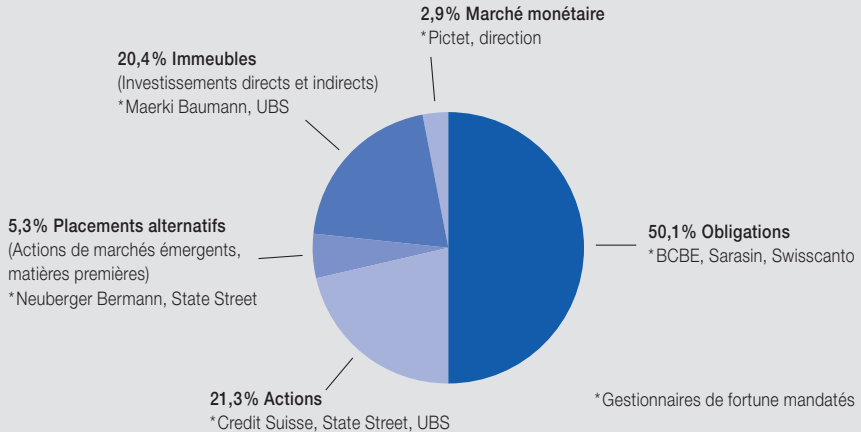
Bilan

Actif	31.12.2010 (en CHF)	31.12.2009 (en CHF)
Liquidités	51 763 716	68 474 841
Créances	10 285 222	10 711 625
Obligations	874 503 066	791 582 755
Actions et autres titres similaires	469 371 734	421 187 320
Immeubles	359 372 671	332 418 021
Total de l'actif	1 765 296 409	1 624 374 562

Passif	31.12.2010 (en CHF)	31.12.2009 (en CHF)
Prestations de libre passage	28 143 115	44 572 288
Autres engagements	448 808	471 399
Régularisation du passif	709 000	622 500
Réserves de contribution des employeurs	28 961 384	25 467 409
Capital de prévoyance des assurés actifs	1 206 330 760	1 140 910 091
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	403 267 281	353 535 953
Réserves techniques	19 171 711	14 266 150
Réserve de fluctuation de valeurs	78 199 350	44 463 772
Capital de fondation	65 000	65 000
Total du passif	1 765 296 409	1 624 374 562

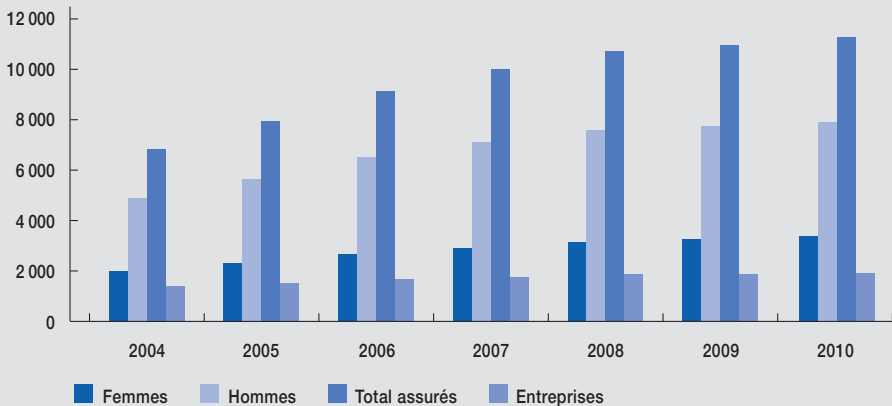
Grâce aux plus-values dégagées par les placements et à l'augmentation des capitaux de prévoyance, la somme du bilan de la CPAT a progressé de plus de 8% durant l'exercice 2010. Le rapport entre les capitaux de prévoyance des assurés actifs et ceux des bénéficiaires de rentes, de 3 : 1, est avantageux; la structure actuarielle de la CPAT est saine.

Répartition de la fortune par catégories de placement



Les frais de gestion de fortune se montent au total à 0,199% de la fortune sous gestion (exercice précédent: 0,207%). Pour les titres, ce pourcentage est de 0,17% (0,19%); pour les immeubles, il est de 0,39% (0,41%).

Assurés actifs et entreprises affiliées



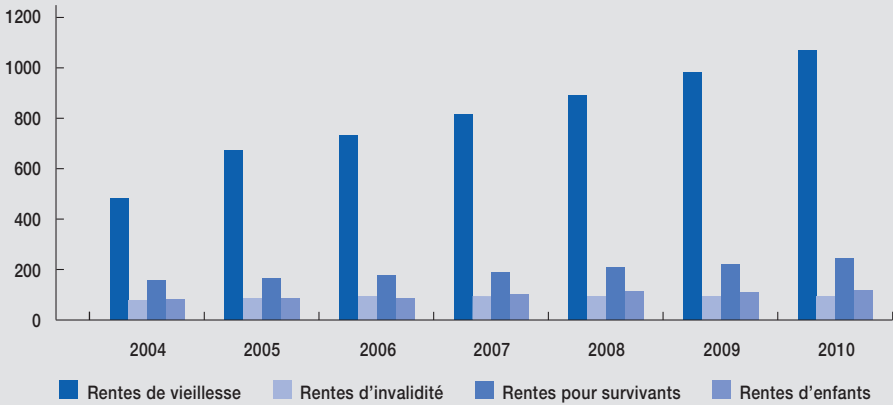
En 2010, la progression des assurés actifs s'est poursuivie sous une forme atténuée. A la fin de l'exercice 2010, la CPAT compte 11 254 assurés actifs (3373 femmes et 7881 hommes) qui sont assurés dans le cadre de 1873 entreprises et, pour 504 d'entre eux, à titre individuel.



Compte d'exploitation

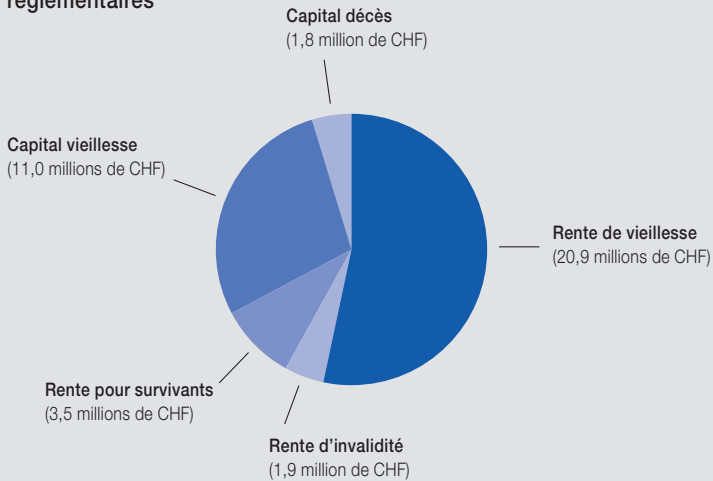
	2010 (en CHF)	2009 (en CHF)
Cotisations et apports	137 801 365	129 461 193
Prestations d'entrée	80 401 393	75 553 955
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	218 202 758	205 015 148
Prestations réglementaires	-40 130 207	-40 713 919
Subsides du Fonds de garantie LPP	-881 111	-977 380
Utilisation des réserves de contribution des employeurs	-6 015 452	-7 268 665
Prestations de sortie	-88 681 180	-105 365 644
Dépenses prestations/versements anticipés	-135 707 950	-154 325 608
Constitution capital de prévoyance	-123 551 533	-86 825 743
Charges d'assurance (contributions au Fonds de garantie LPP)	-586 956	-568 421
Résultat net de l'activité d'assurance	-41 643 681	-36 704 624
Rendement des titres	31 576 989	29 112 089
Pertes réalisées sur le cours des titres	-14 235 498	-22 277 069
Bénéfices réalisés sur le cours des titres	57 721 489	5 485 565
Réajustement titres	-4 332 059	146 293 205
Rendement immobilier	8 311 511	8 482 276
Gestion de la fortune	-3 369 154	-3 114 803
Résultat net du placement de la fortune	75 673 278	163 981 263
Autres frais et autres revenus	128 461	843
Contribution aux frais administratifs	3 309 901	3 233 252
Administration assurés	-3 096 213	-3 001 792
Frais de marketing et de publicité	-636 168	-752 750
Frais administratifs	-422 480	-521 290
Excédent des produits	33 735 578	126 756 192

Nombre de bénéficiaires de prestations



Au cours de l'exercice, le nombre de rentes de vieillesse et de rentes de survivants s'est accru un peu plus fortement que celui des assurés actifs. On continue de relever la stabilité du nombre de prestations d'invalidité. Le rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de bénéficiaires de rentes, de 7 : 1, est très favorable.

Prestations réglementaires



Les prestations de prévoyance ont reculé en 2010, passant de 39,8 à 39,1 millions de francs. Le recul des retraits de capitaux de vieillesse, qui est passé de 16,1 à 11,0 millions de francs, a largement compensé l'augmentation des prestations versées sous forme de rentes.



Organes

état au 31.12.2010

Conseil de fondation



Peter Bucher, ingénieur civil dipl. EPF M.E. SIA USIC
Bucher + Dillier Ingenieur-Unternehmung AG, Lucerne
Représentant des employeurs SIA
Président du Conseil de fondation



Daniel Baldenweg, ing. dipl. HES/rég. A/SIA
dsp Ingenieure & Planer AG, Greifensee
Représentant des employeurs UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Hans Abicht, ing. dipl. HES SIA
Hans Abicht AG, Zoug
Représentant des employeurs SIA
Membre du Comité de gestion des immeubles



Hansjörg Spörrli, ing. dipl. ETS UTS
Papierfabrik Netstal AG, Netstal
Représentant des employeurs UTS
Président du Comité de papiers-valeurs



Olga Gremaud, comptable avec brev. féd. EP
Secrétariat général de la SIA, Zurich
Représentante des employés SIA
Membre du Comité d'assurance et de stratégie



Franz Mathis, ing. dipl. ETS UTS
2036 Comondrèche
Représentant des employés UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs



Andreas Steinegger, lic. oec. publ./aménagement EPF EPG
Jauslin + Stebler Ingenieure AG, MuttENZ
Représentant des employés SIA
Membre du Comité de papiers-valeurs



Urs Willi, ing. él. dipl. EPF
Furrer+Frey AG, Berne
Représentant des employés UTS
Membre du Comité d'assurance et de stratégie



Yvonne Hausammann, architecte dipl. EPF SIA FAS
Hausammann Architekten AG, Berne
Représentante des employeurs FAS
Présidente du Comité de gestion des immeubles



Joseph von Aarburg, ing. civil dipl. EPF
BG Ingénieurs Conseils SA, Berne/Lausanne
Représentant des employeurs USIC
Président du Comité d'assurance et de stratégie



Stefan Kuriger, architecte dipl. HES
Rolf Mühlethaler Architekt, Berne
Représentant des employés FAS
Membre du Comité de gestion des immeubles



Marlene Locher-Brander, secrétaire de direction
Bänziger Partner AG, Buchs/SG
Représentante des employés USIC
Membre du Comité d'assurance et de stratégie



Jürg Winkelmann, architecte dipl. EPF FSAI SIA
Winkelmann Architekten AG, Morat
Représentant des employeurs FSAI
Membre du Comité de gestion des immeubles

Direction

Organe de direction ATAG Organisations Economiques SA,
Berne

Daniel Dürr Directeur de la CPAT
Beat Christen Adjoint du directeur de la CPAT
Andreas Burren Chef des finances et de la
comptabilité
Rita Manaa Cheffe de l'administration
Beat Beyeler Chef de la prise en charge
des clients

Actuaire-conseil en prévoyance professionnelle

Patrick Spuhler Swisscanto prévoyance SA, Bâle

Organe de révision

Jürg Reber PricewaterhouseCoopers AG,
Berne

Expert en placement

D' Hansruedi Scherer PPCmetrics SA, Zurich

Autorité de surveillance

Office des assurances sociales et de la surveillance des
fondations du canton de Berne (OASSF), Service de la pré-
voyance professionnelle et de la surveillance des fondations



Georges Wagner, architecte ETS
Schmid Partner AG, Schaffhouse
Représentant des employés FSAI
Membre du Comité de gestion des immeubles



cpat

Caisse de Prévoyance
des Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI USIC

Case postale 1023
3000 Berne 14
T 031 380 79 60
F 031 380 79 43
info@cpat.ch
www.cpat.ch